

Date de dépôt : 31 mai 2016

Rapport intermédiaire

de la commission d'enquête parlementaire, instituée par la M 2252, chargée de faire rapport au Grand Conseil sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M.

Rapport de M. Pierre Conne

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève a constitué, lors de sa séance du 12 mars 2015, une Commission d'enquête parlementaire suite au vote de la motion 2252.

Cette commission a été chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements ayant mené à la mort d'Adeline M. et de rendre rapport sur le résultat de ses investigations.

La Commission d'enquête parlementaire arrivera au terme de ses travaux de documentation, d'auditions et d'analyse le 30 juin 2016, dans le cadre de la mission qui lui a été impartie par le Grand Conseil.

Compte tenu des délais nécessaires à la rédaction du rapport et à la consultation des autorités et des autres personnes concernées au sens de l'article 230I de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC, B 1 01), la commission déposera son rapport en vue de son traitement lors de la session des 22 et 23 septembre 2016.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce calendrier en prenant acte de ce rapport.